

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil treize, le premier octobre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 25 septembre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 16 Présents : 16 Votants : 16

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, MONFORT Guy, CONAN Jean, LE GRAND Michel, TURUBAN Marcel, LE GOFFIC Jean-Paul, PRIGENT Jean-Jacques, GUEGO Dominique, GUILLOU Loïc, PEDRON Jean-Yves, ARZUL Pierre-Yves, TRICAUD Xavier, LE MASSON Yvon, Mesdames LE COQ Annyvonne, JAMET Thérèse, GIMART Marie-Louise

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie – Secrétaire Générale

Le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :
Demande de subvention pour l'association Sportive du collège Chombart de Lauwe. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, donnent leur accord pour rajouter ce point.

2013.08.01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 3 septembre dernier est adopté à l'unanimité.

2013.08.02 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LÉZARDRIEUX. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

2013-08-03 – ASSOCIATION AVIRON DU TRIEUX : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE SUR TERRE-PLEIN

Rapporteur : Jean CONAN

Monsieur CONAN informe le Conseil Municipal de la demande de M. HALLOT Daniel, Président de l'Association « Aviron du Trieux » qui sollicite le renouvellement de son contrat de mise à disposition d'un terrain du domaine public portuaire non constitutif de droits réels pour 2014 aux mêmes avantages que 2013, soit la gratuité pour l'année 2014.

La Commission du port, réunie le 5 septembre, a étudié la demande de l'association et a donné un avis favorable à sa demande de renouvellement à titre gratuit.

Remarques : Monsieur LE GOFFIC souhaite qu'un montant même minime soit prévu pour les 320 m² de l'amodiation. Monsieur PEDRON considère que c'est une association et qu'au même titre que toutes les autres, la gratuité doit lui être accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et une abstention de renouveler la gratuité du contrat de mise à disposition d'un terrain du domaine public portuaire non constitutif de droits réels pour 2014 et autorise Monsieur le Maire à le signer avant transmission au Conseil Général pour signature.

2013-08-04 - HANGAR INDUSTRIEL SUR LE TERRE-PLEIN SUD

(Rapporteur : Jean CONAN)

La commune a décidé de construire un hangar industriel de 180 m² sur le terre-plein sud.

Un appel public à la concurrence a été lancé avec remise des offres pour le 13 septembre. Après avoir entendu le rapport d'analyses de Monsieur SAUREL Architecte, les commissions d'appel d'offres et du port se sont réunies le 23 septembre et ont examiné les offres suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Terrassement-VRD abords gros œuvre revêtements scellés	S.C. COSTA	66 608,86 €	79 664,20 €
		EGILMEZ	49 627,43 €	59 354,40 €
2	Charpente métallique couverture bac acier	GPSA Piramida France	35 367,00 €	42 299,00 €
		SEFRA	58 238,60 €	69 653,37 €
		MCM MENEZ Construction	28 842,90 €	34 496,11 €
		COMET'S	24 946,31 €	29 835,79 €
3	Charpente bois bardages bois menuiseries bois menuis extérieures alu cloisons sèches/plaf/isol	GPSA Piramida France	64 143,00 €	76 715,00 €
		EKKO lachiver	56 458,57 €	67 524,45 €
		Yveline LE CALVEZ	41 705,84 €	49 880,18 €
4	Electricité/chauffage elect/plomb/sanit/VMC	ARTIGAUD	11 028,99 €	13 190,67 €
		Le Marechal parent	12 111,58 €	14 485,45 €
		ETR	14 970,62 €	17 904,86 €

A l'unanimité, les membres de la commission du port ont décidé qu'une nouvelle réunion de la Commission du port n'était pas nécessaire et ont proposé de retenir les offres de :

- l'entreprise EGILMEZ pour le lot 1 pour un montant HT de 49 627,43 €,
- l'entreprise COMET'S pour le lot 2 pour un montant HT de 24 946,31 €,
- l'entreprise Yveline LE CALVEZ pour le lot 3 pour un montant HT de 41 705,84 €
- l'entreprise ARTIGAUD pour le lot 4 pour un montant HT de 11 028,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir les offres de :

* l'entreprise EGILMEZ pour le lot 1 pour un montant HT de 49 627,43 €,
* l'entreprise COMET'S pour le lot 2 pour un montant HT de 24 946,31 €,
* l'entreprise Yveline LE CALVEZ pour le lot 3 pour un montant HT de 41 705,84 €,
* l'entreprise ARTIGAUD pour le lot 4 pour un montant HT de 11 028,99 €,
soit un total H.T de 127 308,57 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général, auprès de Madame Corinne ERHEL, Députée au titre de la réserve parlementaire.

2013-08-05 – TARIFS 2014 : AIRE DE CARENAGE **(Rapporteur : Jean CONAN)**

La Commission du port s'est réunie le 5 septembre 2013 et a décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'aire de carénage, le changement de tarif est du à la hausse de la TVA décidé par le gouvernement qui passe de 19,6 % à 20 %.

Après avoir entendu l'avis de la commission, le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

**AIRE DE CARENAGE
TARIF DES PRESTATIONS**

LONGUEUR BATEAU	TOTAL FORFAIT Aller/Retour sur aire (48 heures)	TARIF CHANTIER 24 heures sur aire et par bateau	Stationnement par jour supplémentaire	TARIF DE CARENAGE SUR REMORQUE pour une durée de 24 heures	LOCATION BERS PAR JOUR (durée 30 jours)	LOCATION BERS à partir du 31ème jour	TARIF « ber à ber avec épontillage Et calage sur bers (durée 48 heures)
	TARIF GENERAL						
	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
< 5,50 M	100,00 €	26,00 €	26,00 €	26,00 €	1,40 €	14,00 €	50,00 €
< 6,50 M	106,00 €	29,00 €	29,00 €	29,00 €	1,80 €	18,00 €	61,00 €
< 7,50 M	121,00 €	31,00 €	31,00 €		1,80 €	18,00 €	67,00 €
< 8,50 M	140,00 €	34,00 €	34,00 €		2,20 €	22,00 €	78,00 €
< 9,50 M	155,00 €	36,00 €	36,00 €		2,20 €	22,00 €	83,00 €
< 10,50 M	174,00 €	40,00 €	40,00 €		2,70 €	27,00 €	94,00 €
< 11,50 M	187,00 €	42,00 €	42,00 €		2,70 €	27,00 €	100,00 €
< 12,50 M	206,00 €	44,00 €	44,00 €		3,10 €	31,00 €	111,00 €
< 13,50 M		46,00 €	46,00 €		3,10 €	31,00 €	116,00 €
< 14,50 M		49,00 €	49,00 €		3,50 €	35,00 €	133,00 €
> 14,50 M		63,00 €	63,00 €		5,30 €	53,00 €	167,00 €

- Jeton pour borne eau/électricité : 2 € pour 4 heures
- Lances haute pression : 2 € pour 15 minutes
- Eau basse pression gratuite de 8 h 30 à 18 h 30
- Caution équivalente au forfait
- Les bénéficiaires d'un contrat annuel au port de Lézardrieux bénéficieront d'une remise de 25 % sur le forfait 48 h
- Les tarifs sont établis par bateau

2013-08-06 – SDE : EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC TERRAIN DES SPORTS

Rapporteur : Marcel TURUBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de travaux d'extension de l'éclairage public sur le terrain de football de LÉZARDRIEUX, présente par le Syndicat d'Électricité des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif de 2 200,00€*, et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Électricité, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50%, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement ». Ce coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre.

2013-08-07 - REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES

Rapporteur : Michel LE GRAND

Lors de la réunion toutes commissions du 6 septembre dernier, le règlement intérieur des salles polyvalente et de l'Ermitage a été revu suite à un article paru dans le bulletin municipal relatif à la location de la salle de l'Ermitage.

Désormais et à l'unanimité les conseillers proposent que soit demandée une caution de 500,00 € pour chacune des salles lorsqu'elles seront louées.

La caution sera retenue en cas de dégâts matériels, lorsque l'état de propreté de la salle nécessite des heures de ménage supplémentaires, mais également lorsque des nuisances sonores sont avérées et constatées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le montant de cette caution à compter du 3 octobre 2013.

2013-08-08 - CAMPING MUNICIPAL : Tarifs 2014

Rapporteur : Thérèse JAMET

Mme JAMET expose aux membres du Conseil Municipal que la publicité touristique pour l'année 2014 doit être établie pour le 15 octobre 2013 dernier délai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs du camping pour l'année 2014 :

CAMPING (tarif par jour)	2014
Campeur adulte	2,15
Douche (jeton)	1,35
Enfant – 12 ans	1
Emplacement (carré de pelouse)+ véhicule	3,5
Camping car (emplacement + véhicule)	5,1
Fourniture électrique	3,2
Garage mort/jour	10
Garage mort du 15/6 au 8/07 et du 20/8 au 15/9	8
Caution prise électrique €	40
Caution de	50
Utilisation de la borne camping-cars	3
Animaux	0,8
Deux roues + tente (demi-emplacement)	2,6

Réduction de 10% sur toute la facture sur les journées au-delà du 31ème jour.

Tarif plein le 1er mois.

Application de la taxe de séjour intercommunale

2013-08-09 – DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION SPORTIVE CHOMBART DE LAUWE

Rapporteur : Anne LE COQ

Madame LE COQ donne lecture du courrier de l'Association sportive du collège Chombart de Lauwe qui sollicite une subvention au titre de 2013.

La demande est faite hors délais, les subventions étant attribuées courant du 1er trimestre.

Du fait de la fusion des 2 collèges, l'association a oublié de faire sa demande en début d'année.

Madame LE COQ souligne les difficultés financières de l'association sportive.

Monsieur Le Maire pose la question de savoir si le Conseil Municipal attribue à cette association une subvention. Deux conseillers décident de s'abstenir au motif que la demande n'est pas faite dans les délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 2 abstentions décide d'attribuer 5€ par élève soit $28 \times 5 = 140,00$ € à l'association.

2013-08-10 – QUESTIONS DIVERSES

1 - Nouveau canton : Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Le Président du Conseil Général, qui demande aux membres des Conseils d'apporter leurs avis et remarques sur le projet de Monsieur Le Préfet. De 52 cantons, on passe à 27 cantons mais il y a 2 conseillers départementaux par canton.

L'idée est de créer des cantons d'environ 20 000 habitants. L'interrogation des élus se situe au niveau du maintien des services publics : poste, gendarmerie, perception...

Lézardrieux perd son titre de chef lieu de canton.

Monsieur ARZUL Pierre-Yves considère que les élus sont mis devant le fait accompli.

2- Michel LE GRAND informe le Conseil Municipal que lors de l'Assemblée Générale de l'U.S.T.L.P, il a été demandé de réutiliser l'aire de jeux du domaine de Kermenguy, les effectifs ayant augmenté très sensiblement.

Madame LE COQ demande à Monsieur LE MASSON de fournir le planning d'utilisation.

3- Pierre-Yves ARZUL expose le projet du week-end à Morangis les 8-9 et 10 novembre.

20 € sont demandés aux participants

Les inscriptions doivent se faire rapidement.

Repas des anciens, dimanche 6 octobre 2013.

La séance s'est levée à 20h00.